



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-290

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 9 juillet 2018, le projet de règlement numéro 1001-290 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le **8 août 2018, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1001-290 est d'agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon).

Les zones concernées sont les zones 9462-70 et 9462-52 et sont montrées au plan joint.

Le projet de règlement numéro 1001-290 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-290 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

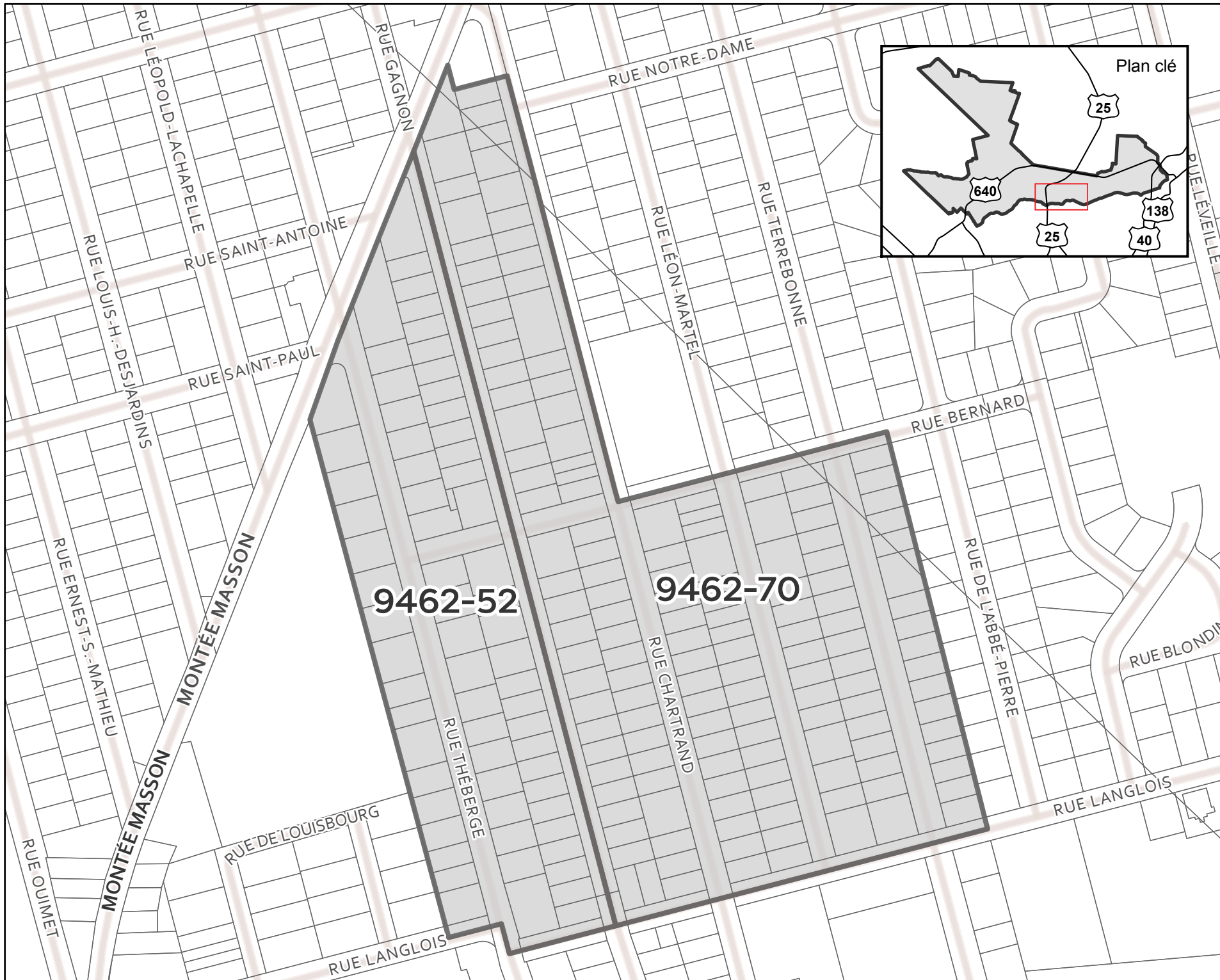
Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 16^e jour du mois de juillet 2018.

DIFFUSÉ le 25 juillet 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA



Terrebonne
Une histoire de vie

Règlement de zonage 1001

**Règlement
 1001-290**

AVIS PUBLIC

-  Zone visée
-  Limites de lot



Date: 2018-06-06

Format: 8 po x 10 po
 Aux fins de publication

Produit par: Navid Moghadam, M.urbanisme
 Vérifié par: Éliane Lessard, urbaniste